

ambitieuse : la création d'un centre thermal et d'un complexe cinématographique, la revitalisation de plusieurs centre-villes, ...

L'agriculture et l'industrie agroalimentaire, essentielles sur ce territoire, sont mises en exergue par la présence du pôle Val Bio Ouest, écosystème propre aux Vals de Saintonge.

Son armature urbaine équilibrée constitue un atout important pour la réussite d'une politique de revitalisation territoriale.

La stratégie du contrat s'appuie sur 2 enjeux :

1. Renforcer la compétitivité du territoire : économie du « bien-vivre », accueil et accompagnement
2. Bien-vivre la ruralité en Vals de Saintonge : renforcer les centralités urbaines pour un maillage et des services équilibrés et durables

Le contrat, le diagnostic du territoire et le plan d'actions sont annexés.

Parmi les actions phares, à titre d'illustration, sont proposées : la structuration de la filière bio sur le territoire, la création d'un centre thermal à Saint-Jean-d'Angély, la création de maisons de santé, la revitalisation des bourgs centres et le développement de l'offre d'équipement culturels avec la création d'un cinéma en centre-ville de Saint-Jean-d'Angély, le développement de services de proximité en milieu rural, la valorisation du patrimoine en développant les services et en restaurant les sites emblématiques comme l'abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély.

Le contrat de dynamisation et de cohésion du Territoire de Guéret

Le Territoire de Guéret comprend la Communauté d'agglomération du Grand Guéret et la Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche, regroupant ainsi 39 communes et 35 000 habitants.

Le diagnostic fondé sur une analyse des flux de revenus fait apparaître un système de développement économique de type « public-retraité ». La question de la diversification économique s'avère stratégique pour ce territoire qui dispose par ailleurs de réels atouts.

Le vieillissement avancé de la population, la présence importante d'équipements de santé et de formations spécialisées et les initiatives lancées en matière de *Silver* Economie peuvent faire de Guéret un laboratoire sur ces sujets.

Rappelons que l'Agglomération bénéficie de la mise en place d'un dispositif d'accompagnement aux mutations économiques – CADET (avec la Communauté de communes de la Souterraine).

La stratégie du contrat s'appuie sur 3 enjeux :

1. Redynamiser le tissu productif local, en favorisant l'entrepreneuriat et en déployant une démarche complète de marketing territorial
2. Développer l'attractivité du territoire et renforcer la polarité à l'échelle supra-départementale
3. Faire du vieillissement de la population, un support d'expérimentations

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20180625-lmc10000218039-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 06/07/2018
Retour Préfecture : 06/07/2018

Le contrat, le diagnostic du territoire et le plan d'actions sont annexés.

Parmi les actions phares, à titre d'illustration, sont proposées : une étude de type schéma d'attractivité économique, le développement du cluster domotique, des actions expérimentales en matière de mobilité (living lab transports), la redynamisation de centre-ville et centres-bourgs ou encore la création de maisons de santé pluridisciplinaires.

Le contrat d'attractivité du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre

Le Pays du Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre (BARVAL) rassemble trois intercommunalités (la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord, la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud et la Communauté de communes du Val de l'Eyre) et totalise 17 communes et près de 150 000 habitants.

Territoire attractif de par sa localisation et ses aménités, la seconde agglomération de Gironde affiche aussi d'importantes disparités.

La dynamique économique du territoire repose essentiellement sur son attractivité démographique et touristique. Si l'économie présentielle génère des emplois non délocalisables, ces derniers sont à faible valeur ajoutée et peu rémunérateurs.

La dynamique métropolitaine questionne d'autant plus cet équilibre fragile.

Il s'agit donc de mettre en place les conditions d'un développement équilibré et durable.

La stratégie du contrat s'appuie sur 3 enjeux :

1. Renforcer la dynamique économique par le soutien au tissu économique existant et sa diversification en faveur de l'emploi
2. Conforter la cohésion territoriale et accompagner les mutations en cours
3. Préserver les fondements de l'attractivité du territoire, son identité et sa haute qualité de vie

Le contrat, le diagnostic du territoire et le plan d'actions sont annexés.

Parmi les actions phares, à titre d'illustration, sont proposées : la création d'un tiers lieu sur la commune de Lanton, la création d'une plate-forme de l'emploi partagé, la restructuration de la salle de sport du lycée de la Mer ou encore le Pôle d'échanges multimodal d'Arcachon.